

[Imprimer](#)[Retour](#)

Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.  
Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).

En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.

> Contact client

## F1 - Formulaire Avis de marché

### Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : 25

Annnonce No ~~20-85045~~

Travaux

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : GRAND BESANCON METROPOLE.

Correspondant : M. Fousseret Jean-Louis, Président, 4, rue Gabriel Plançon 25043 Besancon Cedex, tél. : 03-81-87-88-89, courriel : [agglomeration@grandbesancon.fr](mailto:agglomeration@grandbesancon.fr) adresse internet : <http://www.grandbesancon.fr>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.grandbesancon.fr>.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) Activité(s) de l'entité adjudicatrice : Eau et Assainissement.

**Objet du marché : réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées de la commune nouvelle de Marchaux/Chaufontaine à CHAUDEFONTAINE.**

Type de marché de travaux : exécution.

CPV - Objet principal : 45232410.

Lieu d'exécution : chaufontaine, 25640 Chaudefontaine.

Code NUTS : FR.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole souhaite réaliser une réhabilitation du réseau d'assainissement de collecte (en partie en tranchée et une autre partie par chemisage continu)

Refus des variantes.

Prestations divisées en lots : non.

Cautionnement et garanties exigés : pièces à remettre au titulaire - cession ou Nantissement de créances : il sera fait application de l'article 4.2. Du C.C.A.G., et des articles R2191-45 à 2191-53 du CCP.

Retenue de garantie - garantie à première demande : le montant de la retenue de garantie sera de 5 % (cinq pour cent) du montant du marché, tel que ce montant résulte de l'acte d'engagement, la taxe à la valeur ajoutée incluse, conformément à l'article R2191-33 du CCP.

Cette retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande constitué conformément aux dispositions décrites dans les articles R2191-36 à R2191-42.

La constitution d'une caution personnelle et solidaire n'est pas acceptée par l'acheteur.

Avances : si, conformément à l'article 5 de l'acte d'engagement, le titulaire demande à bénéficier de l'avance, les modalités sont définies ci-après :

**A. Conditions de versement et de remboursement**

Il sera fait application des articles R2191-3 à R2191-19 du CCP.

En cas d'avance, les modalités de remboursement de l'avance sont les suivantes :

Remboursement de la totalité de l'avance, en une seule fois, lorsque le montant des prestations du marché atteint ou dépasse 65% du montant du marché.

Garanties financières des avances :

Le titulaire doit justifier de la constitution d'une garantie à première demande à concurrence de 100 % du montant de l'avance.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : le règlement des comptes du marché se fait par des acomptes mensuels et un solde, établis et réglés, comme il est indiqué à l'article 13 du C.C.A.G.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : le marché sera conclu avec une entreprise générale ou un groupement d'entreprises, présentant des références dans ces types de réalisation.

Lors de l'attribution du marché, le groupement devra impérativement prendre la forme juridique

-De groupement solidaire.

Ou

-De groupement conjoint à mandataire solidaire : le mandataire du groupement sera solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Un même candidat ne pourra pas se présenter :

1.En qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement,

Les membres du groupement conjoint devront définir précisément la répartition technique et financière des prestations

dans l'acte d'engagement.  
Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Marché réservé : non.

*Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :*

*Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :*

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

*Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :*

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature;
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat : se référer au Règlement de Consultation.;
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);
- Formulaire ATTR11, Acte d'engagement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-attribution-marches-2016>);
- Formulaire DC 4, Déclaration de sous-traitance (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>);
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

*Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :*

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

*Critères d'attribution :*

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- prix des prestations : 60 %;
- valeur technique : 40 %.

Une enchère électronique sera effectuée.

*Renseignements complémentaires sur l'enchère électronique : critères d'attribution :*

Critère Prix des Prestations :

Notation :

Note maximale de 30 pour l'offre avec le coût d'investissement le moins élevé,

Les notes des autres candidats sont calculées de la manière suivante : (note maximale \* coût d'investissement le moins élevé)/coût d'investissement du candidat

Critère Technique :

Note technique personnalisée :

- Note méthodologique : programme de préparation, d'exécution et phasage de l'intervention y compris gestion des effluents (5 points),

- Note techniques relative aux fournitures, matériels et équipements (5 points),

- Organisation et planning cohérent (2 points),

Soit un maximum de 12 points

Note de présentation des

- Moyens humains (nombre de personnes, nombre d'équipes) (2 points)

- Moyens matériels (2 points) mis à la disposition du chantier (nature et nombre d'engins).

Soit un maximum de 4 points

Note relative à la sécurité, qualité et l'environnement :

Mesures particulières du chantier au regard des moyens mis en œuvre pour assurer :

- L'Hygiène et la sécurité (0,5 point),
  - La démarche de protection de l'environnement pour mener à bien l'opération (1 point).
  - La démarche qualité pour mener à bien l'opération et la gestion des déchets de chantier (0,5 point),
  - Moyens mis en œuvre pour la gestion de la circulation (2 point);
- Soit un maximum de 4 points.

*Type de procédure* : procédure adaptée.

*Date limite de réception des offres* : 31 juillet 2020, à 12 heures.

*Délai minimum de validité des offres* : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

*Autres renseignements* :

*Renseignements complémentaires* : capacités Techniques :

-Moyens généraux :

**-Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;**

-Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

-Liste des travaux de même nature et importance que ceux objet du marché, exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

Capacités Professionnelles :

-Certificats de qualifications professionnelles notamment certificats d'identité professionnelle ou carte de qualification professionnelle.

Contrôle de la qualité :

Le candidat fournira, par tout moyen, la preuve et un descriptif de la teneur des mesures de contrôle et de gestion de la qualité dans sa société. Ces moyens et descriptifs pourront prendre notamment les formes suivantes :

-Manuel et Plan d'assurance qualité interne pour la réalisation des travaux en relation avec l'objet du marché,

-Certification du système de management de la qualité mis en œuvre dans l'entreprise de type ISO 9001 ou équivalent.

-L'Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public ;

Capacités minimales exigées :

La participation à la consultation est subordonnée à la démonstration des capacités minimales définies ci-après.

Capacités Professionnelles minimales :

Les candidats doivent justifier des qualifications professionnelles minimales suivantes ou être en mesure de produire les preuves acceptables de qualifications équivalentes.

Pour les travaux de réseaux d'assainissement, identification professionnelle FNTF : Groupe 5 - eau, assainissement, autres fluides

-Qualification 51 - construction en tranchée de réseaux d'eau, d'assainissement

-Qualification 514 - construction de réseaux gravitaires en site urbanisé

-5143 - profondeur de tranchée inférieur ou égal 3,50m en présence de nappe phréatique ou 3,50m inférieur profondeur de tranchée inférieur ou égal 5,50m hors nappe phréatique

-Qualification 52 - réhabilitation des canalisations sans tranchée

-Qualification 522 - canalisations sans pression DN inférieur ou égal 1000mm ou équivalent

-5221 - rénovation continue par techniques multiples spécialisées

-5222 - réparation ponctuelle en place

-Qualification 524 - réhabilitation de branchements sans tranchée

-5241 - rénovation sur canalisations sans pression

-Certificat droit d'usage marque Nf390 en cours de validité

-Autorisation d'intervention à Proximité des Réseaux (aipr)

-catec ou formation équivalente en intervention en espace confiné

Moyens de preuve acceptables :

Pour les capacités professionnelles :

Les candidats fournissent les documents suivants :

-Certificats de qualifications professionnelles notamment certificats d'identité professionnelle ou carte de qualification professionnelle portant les qualifications demandées.

Dans le cas où le candidat entend prouver qu'il possède des capacités professionnelles équivalentes aux qualifications demandées sans produire ces qualifications, il produit alors :

-Une liste de références de travaux en relation avec l'objet du marché, de nature et d'importance équivalentes aux niveaux de qualification demandés, exécutées au cours des cinq dernières années

-Un descriptif des travaux ou prestations mettant en évidence les difficultés techniques, contraintes particulières et spécifications en rapport avec le niveau de qualification demandée

-Des attestations de bonne exécution signées par le maître d'ouvrage ou l'acheteur pour au moins 3 de ces références.

Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux.

Elles précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art, et menés régulièrement à bonne fin.

Elles comportent une mention explicite et précise de la part effective des travaux réalisés par le candidat.

L'Acheteur ou son représentant émettront un avis après examen détaillé de l'ensemble de ces éléments sur le caractère acceptable de ces preuves d'équivalence.

utilisations de capacités professionnelles extérieures:

Si le candidat ou le groupement entend s'appuyer sur les capacités techniques ou financières d'un autre opérateur économique, en application de l'article R2143-12 du Code de la Commande Publique, il produit :

-Pour cet opérateur économique,

-Un DC 4, indiquant les prestations sous-traitées et leur montant, la dénomination et la qualité du sous-traitant en indiquant l'acceptation du paiement direct

-Les mêmes justificatifs de qualification que ceux exigés ci-dessus,

~~-Accompagnés d'un engagement écrit, de cet opérateur, de mettre à disposition ces compétences et capacités pour l'exécution du présent marché.~~

En aucun cas, la sous-traitance ne pourra se substituer à la prestation principale du marché affectée au candidat ou au groupement.

Négociation :

Après analyse l'acheteur élimine :

1.Les offres inappropriées,

2.Les offres jugées anormalement basses,

~~Les offres irrégulières et inacceptables qui ne sont pas anormalement basses sont conservées dans la phase de négociation à condition qu'elles soient régularisées ou rendues acceptables au cours la négociation.~~

Après examen des offres, l'entité adjudicatrice engagera des négociations avec tous les candidats. Toutefois, l'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Groupements :

Forme juridique de l'attributaire - dévolution des travaux :

Le marché sera conclu avec une entreprise générale ou un groupement d'entreprises, présentant des références dans ces types de réalisation.

Lors de l'attribution du marché, le groupement devra impérativement prendre la forme juridique

-De groupement solidaire.

Ou

-De groupement conjoint à mandataire solidaire : le mandataire du groupement sera solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Un même candidat ne pourra pas se présenter :

1.En qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement,

Les membres du groupement conjoint devront définir précisément la répartition technique et financière des prestations dans l'acte d'engagement.

Durée et délai d'exécution :

Le délai global du marché est de 13 semaines (début octobre) décomposé comme suit :

- tranche Ferme (Préparation) : 4 semaines

- tranche Ferme (Exécution) : 4 semaines

La Tranche Ferme sera déclenchée par Ordre de Service.

La Tranche Optionnelle est soumise à des inspections caméra :

- tranche Optionnelle (Préparation) : 2 semaines

- tranche Optionnelle (Exécution) : 3 semaines

La Tranche Optionnelle sera affermie par Ordre de Service. La date limite de notification de la Tranche Optionnelle est de 8 semaines à partir de la notification de la Tranche Ferme.

Clause sociale :

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractères social dont les détails sont indiqués à l'article 3.10 du CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Clause d'insertion :

La Direction Economie, Emploi, Enseignement Supérieur du Grand Besançon se tient à la disposition des entreprises pour les informer sur les modalités de mise en œuvre de la clause d'insertion.

Grand Besançon Métropole

Direction Economie, Emploi, Enseignement Supérieur

4 rue Gabriel Plançon

25000 BESANCON

Contact : CHALAMON Caroline

Tel : 03 81 87 80 16

E- mail : caroline.chalamon@grandbesancon.fr

Cette clause est définie par tranche de la façon suivante :

-Tranche ferme : 80 heures

-Tranche optionnelle : 35 heures

Dossier de consultation dématérialisé :

Conformément aux articles R2132-1 à 6, les documents de consultation sont disponibles gratuitement sur le profil d'acheteur à l'adresse :

<https://www.marches-securises.fr>

Les candidats sont invités, lors du téléchargement du DCE sur la plateforme indiquée ci-dessus, à renseigner une adresse électronique.

L'Attention des candidats est attirée sur le fait que cette identification et l'adresse électronique communiquée ~~constituera le moyen de communication entre l'acheteur et le candidat. L'entité adjudicatrice se réserve le droit~~ d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'entité adjudicatrice des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Dossier de consultation non dématérialisé :

Il n'est pas prévu de transmission non dématérialisée du dossier de consultation. Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Renseignements complémentaires :

~~Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, dont l'adresse URL est la suivante :~~

~~<https://www.marches-securises.fr>~~

~~Ces demandes devront être adressées au plus tard 15 jours avant la date de remise des offres.~~

~~Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.~~

~~Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.~~

~~Si pendant l'étude du dossier par les candidats concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de cette nouvelle date.~~

La consultation présente une clause de réexamen relative à la modification internes à l'entreprise (changement d'adresse de l'entreprise).

La consultation prévoit une clause complémentaire : La prestation du titulaire fera l'objet d'une évaluation à l'issue de la prestation. Sur demande du titulaire, les résultats des évaluations pourront lui être communiqués.

*Instance chargée des procédures de recours* : Tribunal Administratif de Tribunal administratif de Besançon 30, rue Charles Nodier 25044 Besancon Cedex, tél. : 03-81-82-60-00, courriel : [greffe.ta-besancon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-besancon@juradm.fr), télécopieur : 03-81-82-60-01 adresse internet : <http://besancon.tribunal-administratif.fr>.

*Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours* : Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier 25044 Besancon Cedex, tél. : 03-81-82-60-00, courriel : [greffe.ta-besancon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-besancon@juradm.fr), télécopieur : 03-81-82-60-01 adresse internet : <http://besancon.tribunal-administratif.fr/>.

*Mots descripteurs* : Assainissement.

---

**Éléments de facturation :**

*Numéro du service exécutant* : 36200

*Classe de profil* : Groupement de collectivités

*Siret* : 24250036100108

*Libellé de la facture* : GRAND BESANCON METROPOLE Département Eau et Assainissement La City 4 rue Gabriel Plançon 25043 Besançon Cedex


---

**Indexation de l'annonce :**

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 31 juillet 2020

*Objet de l'avis* : réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées de la commune nouvelle de marchaux/chaudefontaine à chaudefontaine

*Nom de l'organisme* : GRAND BESANCON METROPOLE

*Critères sociaux ou environnementaux* : Sociaux 

---

Imprimer

Retour